

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011

Le vingt trois juin deux mille onze à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 15 juin 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric Bertout, maire.

Etaient présents : Bertout Eric - Lamaire François - Morel Nadine - Lefebvre Jean-Marie - Keller Lysiane - Boddaert Dominique - Boitel Catherine - Vallière Mickaël - Dupré Daniel - Bonnissant Jean-Yves.

Absents excusés : Potier Nathalie - Rocha Mario - Thuillart Eric.

Absents non excusés : Cambot Luc - Lefèvre Philippe.

Secrétaire de séance : Vallière Mickaël.

CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE/CLSH

Monsieur le maire présente 3 nouvelles estimations pour la construction du local périscolaire/CLSH soit :

- cabinet Astelle..... 205 300.00 € HT
- Résidences Picardes..... 217 391.30 € HT
- Joël Létocart..... 239 322.50 € HT.

Après analyse des dossiers et notamment en ce qui concerne les superficies proposées par chacun, le conseil municipal décide de retenir les Résidences picardes. Le descriptif et l'estimation définitifs seront présentés à la prochaine réunion du conseil municipal.

ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Afin d'améliorer la sécurité dans la commune, le maire présente un devis d'achat de panneaux de signalisation des Signaux Girod pour un montant de 2 776.11 € HT soit 3 320.23 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de procéder à cette acquisition et sollicite une subvention au titre des amendes de police et de notre député Alain Gest.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Conseil Général, amendes de police..... 30 % soit 832.83 €
- part communale (dont TVA) en autofinancement : 2 487.40 €.

Le maire atteste que l'achat n'a pas été effectué et sollicite un commencement anticipé.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIER

Monsieur le maire présente au conseil municipal la délibération du comité du SIER Roisel-Hattencourt en date du 20 mai 2011 approuvant une modification statutaire du SIER Roisel-Hattencourt et les nouveaux statuts proposés.

Cette modification statutaire porte essentiellement sur l'élargissement des compétences obligatoires du SIER (électricité et gaz) à d'autres compétences à caractère optionnel : éclairage public, signalisation lumineuse, maîtrise de la demande en énergie, distribution de chaleur, communications électroniques et systèmes d'informations géographiques.

Monsieur le maire précise que cette modification permettra au SIER, en s'appuyant, comme cela se fait déjà en électricité et en gaz, sur les moyens mis en place par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, d'exercer pour les communes qui le voudraient une ou plusieurs de ces compétences optionnelles.

Monsieur le maire précise qu'après cette modification des statuts, le SIER ne pourra exercer l'une de ces nouvelles compétences optionnelles à la place de la commune qu'à condition que la commune délibère pour expressément lui transférer la compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les nouveaux statuts proposés par le SIER Roisel-Hattencourt qui ont déjà été approuvés par le Comité du SIER le 20 mai 2011.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Monsieur le maire propose de revaloriser l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) du grade de rédacteur compte tenu des responsabilités et de la charge de travail grandissantes.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'affecter un coefficient multiplicateur de 2 sur ce grade.

Cette indemnité sera versée à compter du 1^{er} juillet 2011, mensuellement, et révisée lors de chaque revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Monsieur le maire précise qu'il y a lieu de rectifier une erreur matérielle sur le compte 661 (intérêts des emprunts) du budget primitif 2011. Après en avoir délibéré le conseil décide d'apporter la modification suivante :

- compte 661 : + 1 863 €
- compte 615 : - 1 863 €.

TARIFS SCOLAIRES DES COMMUNES EXTERIEURES

Monsieur le maire propose de revaloriser les tarifs scolaires des communes extérieures soit :

- maternelle..... 475 €
- primaire..... 375 €.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

FORAITS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS SCOLAIRES

Monsieur le maire propose de reconduire les mêmes forfaits de remboursement des frais scolaires pour la rentrée de septembre 2011 soit :

- Fournitures scolaires :
 - . classe de seconde, 1^{ère} et LEP..... 75.00 €
 - . classe de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} 69.50 €
 - . classe de 6^{ème} 73.00 €.

Ces forfaits seront réglés aux parents sur présentation de facture(s) et d'un certificat de scolarité pour les enfants fréquentant un établissement de second degré âgés de moins de 16 ans à la date de la rentrée scolaire de septembre 2011.

- Transports scolaires :

La participation de la commune est fixée à 45,50 € par élève de moins de 16 ans fréquentant un établissement scolaire du second degré autre que les établissements publics desservis par un ramassage scolaire dans le cadre d'un SIVOM et dont le transport est gratuit jusqu'à cet âge.

Le conseil accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire transmet une demande de subvention de la Croix Rouge de Roye. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer 50 €.

- Suite à l'achat de nouvelles tables pour la salle polyvalente, Monsieur le maire propose de défalquer une somme de 120 € sur la caution en cas de détérioration ou de casse. Le conseil accepte à l'unanimité.

- Monsieur le maire informe le conseil qu'un expert est passé pour le mur du mimi square. Notre assurance devrait prendre en charge la réparation.

- Monsieur le maire déplore l'arrêt d'activité de la boulangerie et espère qu'une solution pourra être trouvée.

- Monsieur Bonnissant demande à ce qu'il y ait une réunion en fin d'année de toutes les associations du village afin de se mettre d'accord sur un calendrier des manifestations de l'année suivante.

Séance levée à 21 H 50.

